



Communiqué de presse
Paris, le 7 août 2017

Le ministère de la Culture annonce l'ouverture des candidatures à la session 2018 des Albums des jeunes architectes et paysagistes

Créé en 1980, le concours des Albums des jeunes architectes et des paysagistes (AJAP) est un dispositif de promotion, destiné à faciliter l'accès des jeunes professionnels à la commande. Il est organisé tous les deux ans depuis 2001 par le ministère de la Culture avec le concours de la Cité de l'architecture et du patrimoine et le soutien de l'Institut français.

L'appel à candidatures pour la session 2018 des AJAP s'adresse aux jeunes architectes et paysagistes de moins de 35 ans au 31 décembre 2017, sans condition de nationalité, et ayant à leur actif, en France, en tant que concepteur, au moins une participation à un concours ou un projet réalisé ou en cours.

Le concours des AJAP récompense les projets et travaux qui se distinguent par leur force d'innovation et leur engagement et qui ouvrent de nouvelles pistes de réflexion sur l'architecture et le paysage de demain.

Les lauréats, sélectionnés par un jury de professionnels, bénéficieront pendant deux ans d'une campagne de promotion : exposition itinérante en France et à l'étranger, publication d'un catalogue bilingue, site Internet, organisation de rencontres en France et en Europe auprès du public et des maîtres d'ouvrage, participation à des salons professionnels comme le Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) à Cannes.

Clôture des inscriptions en ligne : mardi 19 septembre 2017

Date limite du dépôt des dossiers de candidature : mardi 31 octobre 2017

Proclamation des résultats : fin mars 2018

Informations et inscriptions [ici](#)

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr